

La discrimination raciale/ ethnique au travail



WORLD Policy Analysis Center

PRINCIPALES CONCLUSIONS

40 pays n'interdisent explicitement aucun aspect de la discrimination raciale/ ethnique dans l'emploi.

55 pays n'interdisent pas la discrimination raciale/ ethnique de manière générale ou spécifique en matière de rémunération.

114 pays interdisent la discrimination raciale/ ethnique mais n'exigent pas explicitement des employeurs qu'ils prennent des mesures préventives contre la discrimination.

112 pays n'interdisent pas la discrimination fondée à la fois sur le statut migratoire et sur la race/ethnicité.

103 pays n'interdisent pas la discrimination fondée à la fois sur l'origine nationale étrangère et sur la race/ethnicité.

À PROPOS DES DONNÉES

Cette fiche d'informations présente les conclusions de l'article suivant et inclut des mises à jour de données :

Jody Heymann, Sheleana Varvaro-Toney, Amy Raub, Firooz Kabir, and Aleta Sprague (à venir). "Race, Ethnicity, and Discrimination at Work: A New Analysis of Legal Protections and Gaps in All 193 UN Countries." *Equality, Diversity and Inclusion*. (En anglais)

La nécessité de lutter contre la discrimination au travail fondée sur la race et l'ethnicité

- Dans le monde entier, la discrimination sur le lieu de travail fondée sur la race et l'ethnicité représente une menace importante pour les travailleurs, les ménages et les sociétés dans leur ensemble, ainsi qu'une violation manifeste des droits humains fondamentaux.
- Une législation nationale spécifique contre la discrimination est essentielle pour concrétiser les effets des traités et accords internationaux qui exigent de chaque pays du monde entier qu'il respecte l'égalité des droits sans distinction de race ou d'ethnicité.
- Des recherches menées dans différents pays et auprès de différentes populations ont démontré que ces lois ont fait la différence, notamment en réduisant les écarts de rémunération raciaux/ethniques et en augmentant la part des minorités visibles

employées dans le secteur privé.

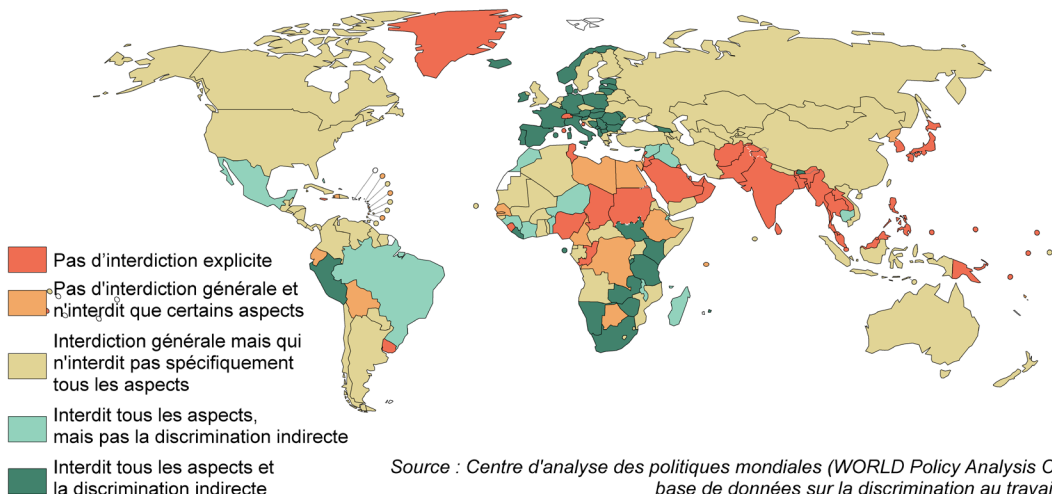
- Dans le même temps, les dernières décennies ont révélé d'importantes lacunes qui sapent souvent les effets potentiels des lois antidiscriminatoires.

Approches législatives nationales visant à interdire la discrimination raciale/ ethnique au travail

Conclusions générales

- À l'échelle mondiale, 153 pays interdisent au moins une forme de discrimination raciale et/ou ethnique au travail à partir de 2021 (une augmentation modeste par rapport aux 148 pays de 2016).
- Dans les Amériques, en Europe et en Asie centrale, ainsi qu'en Afrique subsaharienne, seuls 10 % ou moins des

Les pays interdisent-ils la discrimination fondée sur la race et/ou l'ethnicité dans tous les aspects du travail ?



Source : Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD Policy Analysis Center), base de données sur la discrimination au travail, 2021

pays ne disposent pas d'au moins une forme d'interdiction de la discrimination raciale/ethnique au travail.

- En revanche, une majorité de pays n'ont pas d'interdiction en Asie de l'Est et Pacifique et en Asie du Sud.
- 71 pays interdisent la discrimination indirecte fondée sur la race et/ou l'ethnicité, ce qui permet de s'attaquer aux critères d'embauche qui n'ont pas d'importance pour la capacité à effectuer un travail mais qui excluent de manière disproportionnée les candidats de certains groupes raciaux/ethniques, ainsi qu'à d'autres politiques et pratiques inutiles sur le lieu de travail qui ont un impact disproportionné sur la race et/ou l'ethnicité.

Aspects spécifiques du travail

- 115 pays interdisent explicitement la discrimination raciale/ethnique à l'embauche, 88 le font pour la formation, 90 le font pour les promotions et les rétrogradations, et 112 le font pour les licenciements.
- 96 pays garantissent l'égalité de rémunération entre les groupes raciaux/ethniques, dont 41 pays garantissant l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, une protection plus forte qui assure l'égalité de rémunération entre les professions qui ont une productivité similaire et exigent des niveaux équivalents de compétences, d'efforts et de responsabilités.
- 72 pays interdisent explicitement le harcèlement sur le lieu de travail fondé sur la race/ethnicité.

Responsabilités de l'employeur

- 114 pays interdisent la discrimination raciale/ethnique mais n'imposent aucune obligation explicite aux employeurs d'essayer de prévenir la discrimination.
- 31 pays exigent des employeurs qu'ils prennent une ou plusieurs mesures spécifiques pour prévenir la discrimination raciale/ethnique (notamment l'obligation de créer un code de conduite pour prévenir la discrimination raciale, d'établir des procédures disciplinaires, de sensibiliser aux lois antidiscriminatoires ou d'organiser des formations pour prévenir la discrimination).
- Huit autres pays exigent généralement des employeurs qu'ils prennent des mesures préventives, sans préciser la nature de ces mesures.

Protections contre les représailles

- 78 pays interdisent aux employeurs d'exercer des représailles, de quelque manière que ce soit, à l'encontre des employés qui déposent un rapport ou engagent une procédure judiciaire pour cause de discrimination.
- Six autres pays interdisent le harcèlement ou toute action disciplinaire.
- 27 pays interdisent uniquement le licenciement d'employés en cas de signalement d'une discrimination.
- 77 pays interdisent les représailles à l'encontre des employés qui participent à des enquêtes sur des rapports de discrimination.

Exemptions pour certains employeurs

- Dans certains pays, les interdictions de discrimination sont affaiblies par des dispositions exemptant certains employeurs. Par exemple, les petites entreprises sont exemptées dans 5 pays pour l'embauche, 4 pays pour la formation et les licenciements, et 3 pays pour les salaires et les promotions et rétrogradations.
- Les organisations religieuses constituent le groupe le plus fréquemment exempté : 14 pays les exemptent de l'interdiction de la discrimination fondée sur la race ou l'ethnicité en matière d'embauche, de formation et de licenciement, 13 le font pour les promotions et les rétrogradations, et 9 pour les salaires.

Lacunes dans les interdictions des motifs multiples de discrimination

- De nombreux pays n'offrent pas de protection juridique adéquate à la fois contre la discrimination raciale/ethnique directe et contre d'autres formes de discrimination qui se produisent souvent simultanément, ont des effets disparates sur la base de la race/ethnicité et/ou servent de substituts à la discrimination raciale/ethnique.
- 42 pays n'interdisent pas la discrimination fondée à la fois sur la religion et sur la race/ethnicité.
- 76 pays n'interdisent pas la discrimination fondée à la fois sur la classe sociale et sur la race/ethnicité.
- 112 pays n'interdisent pas la discrimination fondée à la fois sur le statut migratoire et sur la race/ethnicité.



**WORLD Policy
Analysis Center**

À PROPOS DE LA MÉTHODOLOGIE

Cette analyse s'appuie sur un examen systématique de la législation originale et des garanties statutaires étendues au secteur privé à partir de janvier 2021 pour les 193 États membres des Nations Unies. Elle exclut les cas où la jurisprudence a étendu l'application d'interdictions plus générales à des domaines de travail spécifiques et à des groupes sociaux supplémentaires. De plus amples détails sur la méthodologie complète sont disponibles à l'adresse suivante : worldpolicycenter.org/topics/equal-rights-and-discrimination/methods.

- 103 pays n'interdisent pas la discrimination fondée à la fois sur l'origine nationale étrangère et sur la race/ethnicité.
- Ces écarts varient largement selon les régions.

Ressources supplémentaires

Pour plus d'informations sur l'état mondial des protections contre les sources multiples de discrimination, voir le bulletin suivant : "[Statuer aux sources multiples de discrimination au travail](#)"



WORLD Policy Analysis Center

À PROPOS DE WORLD

Le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD) vise à améliorer la quantité et la qualité des données comparatives mondiales sur les lois et politiques affectant la santé, le développement, le bien-être et l'équité. Grâce à ces données, WORLD alimente les débats politiques, facilite les études comparatives sur les progrès, la faisabilité et l'efficacité des politiques, et fait progresser les efforts visant à responsabiliser les décideurs.

Site web : worldpolicycenter.org

Courriel : world@ph.ucla.edu

Pourcentage de pays interdisant au moins une partie de la discrimination au travail fondée sur la race et/ou l'ethnicité et caractéristique intersectionnelle, par région

